



MÉTAUX OSISKO ANNONCE UN PLACEMENT POUR COMPTE PRIVÉ DE JUSQU'À CONCURRENCE DE 3 MILLIONS DE DOLLARS D'ACTIONS ACCRÉDITIVES

**NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES
ET NE PAS DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS**

(Montréal, le 21 juin 2023) Métaux Osisko Incorporée (la « **Société** » ou « **Métaux Osisko** ») ([TSX-V : OM](#); [OTCQX : OMZNF](#); [FRANCFORT : 0B51](#)) est heureuse d'annoncer les modalités d'un placement pour compte privé proposé de jusqu'à concurrence de 7 500 000 actions ordinaires de la Société (individuellement, une « **action accréditive** »), qui constitueront des « actions accréditives » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») et de la *Loi sur les impôts* (Québec), à un prix de 0,40 \$ chacune (le « **prix d'offre** »), pour un produit brut revenant à la Société pouvant atteindre 3 000 000 \$ (ce qui exclut l'option des placeurs pour compte (au sens donné à ce terme dans les présentes)) (le « **placement** »).

Le placement sera réalisé conformément aux modalités d'une convention de placement pour compte devant être conclue entre la Société et Velocity Trade Capital Ltd., à titre de chef de file et d'unique teneur de livres (le « **chef de file** ») pour le compte d'un syndicat de placeurs pour compte (avec le chef de file, les « **placeurs pour compte** »). Dans le cadre du placement, les placeurs pour compte disposeront d'une option, pouvant être exercée en totalité ou en partie, jusqu'à 48 heures avant la clôture du placement, en vue de recueillir un produit brut supplémentaire pouvant atteindre 500 000 \$ au moyen du placement et de la vente de jusqu'à concurrence de 1 250 000 actions accréditives supplémentaires au prix d'offre par action accréditive (l'« **option des placeurs pour compte** »).

En contrepartie des services devant être rendus par les placeurs pour compte dans le cadre du placement, la Société a convenu : (i) de verser une rémunération en espèces aux placeurs pour comptes égale à 7,0 % du produit brut tiré du placement; et (ii) d'émettre en faveur des placeurs pour compte le nombre de bons de souscription de courtier incessibles (individuellement, un « **bon de souscription de courtier** ») qui correspond à 7,0 % du nombre d'actions accréditives offertes et vendues aux termes du placement. Chaque bon de souscription de courtier confèrera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,25 \$ l'action ordinaire pendant une période de 18 mois à compter de la date de clôture du placement.

Le produit brut tiré de la vente d'actions accréditives sera utilisé pour engager des « frais d'exploration au Canada » au sens donné à ce terme au paragraphe 66.1(6) de la *Loi de l'impôt* qui (i) constituent des « dépenses minières de minéral critique déterminées », au sens donné à ce terme au paragraphe 127(9) de la *Loi de l'impôt*, et (ii) seront admissibles aux deux bonifications de 10 % prévues aux articles 726.4.9 et 726.4.17.1 de la *Loi sur les impôts* (Québec) (les « **dépenses admissibles** »). Il sera renoncé à ces dépenses admissibles en faveur des souscripteurs des actions accréditives à compter d'une date de prise d'effet tombant au plus tard le 31 décembre 2023, pour un montant total d'au moins le total du produit brut recueilli de l'émission d'actions accréditives. La Société a l'intention d'affecter le produit brut tiré du placement au financement d'activités d'exploration à la propriété de Gaspé, qui comprend le site de

l'ancienne mine productrice de cuivre de Gaspé (la « **propriété Gaspé Copper** »), située près de Murdochville, au Québec.

La clôture du placement devrait avoir lieu le 12 juillet 2023 ou vers cette date, ou à une ou plusieurs autres dates dont peuvent convenir la Société et le chef de file, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations nécessaires, notamment l'approbation conditionnelle de la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** »).

Sous réserve du respect des exigences réglementaires applicables et conformément au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « **Règlement 45-106** »), les actions accréditives seront offertes aux fins de vente aux acheteurs dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada sous le régime de la « dispense pour financement de l'émetteur coté », en conformité avec les exigences de la Partie 5A du Règlement 45-106. Les actions accréditives émises dans le cadre du placement sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté ne feront l'objet d'aucune restriction à la revente en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Il est possible d'accéder au document d'offre relatif au placement dans SEDAR (www.sedar.com) sous le profil de l'émetteur de la Société et sur le site Web de la Société (www.osiskometals.com). Il est recommandé aux investisseurs éventuels de lire ce document avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres offerts n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, à moins que les titres ne soient inscrits ou qu'une dispense des exigences d'inscription n'ait été obtenue. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et aucun titre ne doit être vendu, dans un État où une telle offre, sollicitation ou vente serait interdite par la loi.

Personne qualifiée

Les renseignements scientifiques et techniques compris dans le présent communiqué ont été examinés et approuvés par M. Robert Wares, président du conseil et chef de la direction de la Société et une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 (au sens donné à ce terme aux présentes).

À propos de Métaux Osisko

Métaux Osisko Incorporée est une société canadienne d'exploration et de développement qui crée de la valeur dans l'espace des métaux critiques, notamment le cuivre et le zinc. La Société est une coentreprise avec Appian Canada Pine B.V. qui se consacre à l'avancement de l'un des principaux anciens camps miniers de zinc du Canada, le projet Pine Point, situé dans les Territoires du Nord-Ouest, pour lequel l'EEP de 2022 (au sens donné à ce terme aux présentes) a indiqué une VAN après impôt de 602 millions de dollars et un TRI après-impôt de 25 %. L'étude est basée sur un prix à long terme du zinc de 1,37 \$ US la livre et sur les estimations des ressources minérales actuelles, qui peuvent être exploitées à ciel ouvert ou sous terre à faible profondeur. Les estimations de ressources minérales actuelles dans l'EEP de 2022 consistent en 15,7 Mt de ressources minérales indiquées d'une teneur de 5,55 % en ZnEq et 47,2 Mt de ressources minérales présumées d'une teneur de 5,94 % en ZnEq. Veuillez vous reporter au rapport technique intitulé « *Preliminary Economic Assessment, Pine Point Project, Hay River, Northwest Territories, Canada* », daté du 26 août 2022 (dont la date de prise d'effet est le 30 juillet 2022) qui a été préparé pour Métaux Osisko et Pine Point Mining Limited par des

représentants de BBA Engineering Inc., d'Hydro-Ressources Inc., de PLR Resources Inc. et de WSP Canada Inc. (l'« EEP de 2022 »). Pour connaître les hypothèses, les méthodes, les réserves et les limites utilisées dans ce rapport, veuillez consulter le texte intégral de l'EEP de 2022 dont un exemplaire a été déposé dans SEDAR (www.sedar.com) sous le profil d'émetteur d'Osisko. Le projet Pine Point est situé sur la rive sud du Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest, à proximité d'infrastructures et d'un accès routier pavé, et dispose également d'une sous-station électrique ainsi que de 100 kilomètres de routes de transport viables déjà en place sur le site.

La Société a également conclu une entente en vue d'acquérir, de Glencore Canada Corporation, une participation de 100 % dans la mine Gaspé Copper, un ancien producteur de cuivre situé près de Murdochville dans la péninsule gaspésienne au Québec. La Société se concentre actuellement sur l'évaluation des ressources du projet d'expansion du Mont Copper, qui contient des ressources minérales présumées (selon le *Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** ») de 456 Mt d'une teneur de 0,31 % en cuivre (se reporter au communiqué du 28 avril 2022 de Métaux Osisko intitulé « *Métaux Osisko annonce une première estimation de ressources à Mines Gaspé – Ressources présumées de 456 Mt à une teneur de 0,31 % cuivre* »). La mine Gaspé Copper recèle la plus grande ressource de cuivre non développée de l'est de l'Amérique du Nord, située stratégiquement près des infrastructures existantes dans la province de Québec, favorable à l'exploitation minière.

Pour plus d'information sur le présent communiqué, vous pouvez consulter le site www.osiskometals.com ou contacter :

Robert Wares, président du conseil et chef de la direction de Métaux Osisko Incorporée

Téléphone: (514) 861-4441

Courriel : info@osiskometals.com

www.osiskometals.com

Mise en garde concernant l'information prospective

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières, fondée sur des attentes, des estimations et des projections en date du présent communiqué. Toute déclaration impliquant des prédictions, des attentes, des interprétations, des convictions, des plans, des projections, des objectifs, des hypothèses, des événements futurs ou le rendement ne sont pas des déclarations de faits historiques et constituent de l'information prospective. Le présent communiqué peut contenir de l'information prospective relative au projet Pine Point, à la mine Gaspé Copper et au placement, y compris, entre autres, les résultats de l'EEP de 2022 et le TRI, la VAN et les coûts, la production, le taux de production et la durée de vie de la mine estimés; l'attente que le projet Pine Point soit une opération robuste et rentable à une multitude de prix et d'hypothèses; la capacité de relever des ressources et des réserves supplémentaires (s'il y a lieu) et de les exploiter de façon économique; la haute qualité attendue des concentrés de Pine Point; la réalisation par la Société du placement (le cas échéant) selon l'échéancier et les modalités annoncées; l'emploi du produit tiré du placement, le traitement fiscal des actions accréditives; l'échéancier de la renonciation aux dépenses admissibles en faveur des souscripteurs; la capacité de la Société à obtenir l'approbation de la Bourse relativement au placement; et la capacité pour la Société d'acquérir (le cas échéant) la mine Gaspé Copper et l'échéancier de cette acquisition.

L'information prospective n'est pas une garantie de rendement futur et est fondée sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses de la direction, à la lumière de l'expérience de la direction et de sa perception des tendances, des conditions actuelles et des développements attendus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge pertinents et raisonnables dans les circonstances, notamment, les hypothèses concernant : des marchés des capitaux propres et des capitaux d'emprunt favorables; les prix futurs du zinc et du plomb; le calendrier et les résultats des programmes d'exploration et de forage; la précision des estimations des ressources minérales; les coûts de production; les conditions d'exploitation favorables; la stabilité politique et réglementaire; l'obtention d'autorisations gouvernementales et de tiers; l'obtention de licences et de permis à des conditions favorables; la stabilité durable de la main-d'œuvre; la stabilité des marchés financiers et des capitaux; la disponibilité des équipements; la viabilité économique du projet Pine Point; et les relations positives avec les groupes locaux. L'information prospective comporte des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements, les résultats, les performances, les perspectives et les occasions réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans l'information prospective. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans l'information prospective sont exposés dans les documents publics de la Société déposés dans SEDAR (www.sedar.com) sous le profil d'émetteur de Métaux Osisko. Bien que la Société estime que les hypothèses et les facteurs utilisés pour préparer l'information prospective dans le présent communiqué soient raisonnables, il convient de ne pas se fier indûment à cette information, qui n'est valable qu'à la date du présent communiqué, et rien ne garantit que ces renseignements se révéleront exacts étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont formulés dans cette information. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

La Bourse et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse, commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ou désapprouvé les informations contenues dans ce document.